



Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} août 2025

AXA a annoncé l'acquisition de Prima, le leader de l'assurance directe en Italie

AXA a annoncé aujourd'hui avoir conclu un accord relatif à l'acquisition de Prima, le leader de l'assurance directe en Italie, avec 1,2 milliards d'euros de primes brutes en 2024.

Depuis son lancement en 2015, Prima s'est imposé comme le leader de l'assurance directe en Italie, obtenant une position de premier plan avec environ 10% de part de marché en assurance automobile des particuliers en 2024¹. Grâce à une plateforme technologique propriétaire et à des compétences de pointe en analyse de données, le système de tarification de Prima permet une excellente sélection des clients, qui se traduit par un ratio combiné de 90%² en Italie en 2024. La plateforme offre également aux clients et aux agents non-exclusifs une expérience utilisateur fluide qui leur permet d'obtenir un devis et de souscrire des polices d'assurance rapidement. Prima, dont le siège est à Milan, opère en tant qu'agent général administrateur³ ("MGA") et compte plus de 1 100 employés, dont plus de 400 sont des développeurs, des ingénieurs informatiques et des data scientists. Récemment, Prima a étendu ses activités au Royaume-Uni et en Espagne.

L'acquisition de Prima doit renforcer la position d'AXA en Italie, en doublant presque la taille de son activité en assurance automobile. En outre, Prima renforcera l'assurance directe d'AXA, canal de distribution qui a généré 3,5 milliards d'euros de primes pour le Groupe en 2024, dans huit pays, avec des positions de premier plan dans quatre. La distribution directe représente une opportunité majeure en assurance dommages des particuliers, car elle s'adresse à une population croissante de clients adeptes du numérique et sensibles au prix, et s'ajoute aux canaux de distribution traditionnels en ciblant des profils de clients complémentaires. Grâce à sa plateforme technologique moderne et à son équipe d'experts dans le numérique, l'acquisition de Prima devrait également améliorer les capacités de distribution directe d'AXA en Europe.

Selon les termes de l'accord, AXA acquerra 51% de la société⁴ pour un montant de 0,5 milliard d'euros. Des options d'achat et de vente⁵ à un prix fonction des bénéfices de Prima ont été octroyées à AXA et aux minoritaires pour les 49% restants. En tenant compte du capital nécessaire à l'internalisation prévue des primes et de la marge technique aujourd'hui souscrites par des assureurs tiers, le montant total de la transaction correspond un multiple prix-bénéfice attendu d'environ 11x.

¹ Estimation sur la base du nombre de contrats en 2024.

² Ratio combiné actualisé tous exercices en 2024, estimé en consolidant les marges de Prima et des assureurs tiers souscrivant les contrats.

³ Agent souscripteur.

⁴ AXA détiendra 51% du MGA mais devrait internaliser 100% des primes actuellement souscrites par des tiers en Italie et en Espagne.

⁵ Ces options seront exercées en 2029 ou en 2030.



En incluant l'internalisation prévue des primes souscrites à présent par des assureurs tiers, la transaction devrait avoir un impact de -6 points sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA⁶.

*“Nous sommes heureux d'annoncer l'acquisition de Prima, qui non seulement renforcera considérablement notre position sur le marché italien en assurance dommages, mais qui apportera également des compétences clés pour renforcer notre activité directe sur les marchés européens. Avec Prima, nous acquérons un acteur de premier plan dans le domaine de la distribution directe, doté d'une plateforme à la pointe de la technologie et d'un ensemble unique d'expertises pour servir nos clients”, a déclaré **Patrick Cohen, Directeur Général d'AXA Europe et de la Santé.** “Avec l'équipe de Prima, nous sommes convaincus de pouvoir renforcer la taille critique de notre activité directe, en élargissant la portée de nos canaux de distribution à des segments de clientèle qui complètent naturellement ceux servis par nos réseaux de distribution traditionnels.”*

La finalisation de la transaction est subordonnée aux conditions de clôture habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires, et devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2025.

A propos de Prima

Prima est le leader de l'assurance directe en Italie. Opérant en tant qu'agent général administrateur (MGA), il s'appuie sur une plateforme technologique propriétaire de pointe pour vendre de contrats d'assurance via des sites de comparaison de prix, son propre site internet et un réseau de plus de 1 500 agents non-exclusifs. En 2024, Prima a généré 1 246 millions d'euros de primes brutes en Italie, en hausse de 46 % par rapport à 2023, avec un ratio combiné de 90 %, ce qui s'est traduit par un bénéfice de 87 millions d'euros⁷. Prima a également récemment étendu ses activités en dehors de l'Italie, enregistrant une perte de -12 millions d'euros⁷ en 2024 sur ses activités en Espagne et au Royaume-Uni.

⁶ L'impact de -6 points est composé (i) d'un impact de -4 points à la clôture de la transaction, lié au coût de 0,5 milliards d'euros pour l'acquisition de 51% de Prima, plus la valeur actuelle nette du coût d'acquisition de la part minoritaire de 49% en 2029 ou 2030 en vertu des options d'achat et de vente, en application des dispositions de Solvabilité 2 et (ii) d'un impact estimé de 2 points, résultant de l'internalisation progressive des primes souscrites par des assureurs tiers, à partir du second semestre 2026.

⁷ Le bénéfice/perte de 2024 consolide les marges de Prima et des assureurs tiers souscrivant les contrats.



A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance, avec 154 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2024, le chiffre d'affaires IFRS17 s'est élevé à 110,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 8,1 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.8.00.43.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
ahlem.girard@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT REL ATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres informations qui ne constituent pas des informations à caractère historique. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'emploi de termes et expressions tels que « s'attend à », « anticipe », « peut », « planifie » ou toute variation ou terminologie similaire de ces termes et expressions, ou par des verbes au conditionnel tels que, sans que cette liste soit limitative, « serait » et « pourrait ». Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, dont beaucoup sont hors du contrôle d'AXA, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, induits par, ou prévus par ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Chapitre 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (« Document d'Enregistrement Universel 2024 d'AXA »). AXA décline toute responsabilité et ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou des indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes concernant les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et, par conséquent, ne peuvent pas être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférents établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel », le « résultat opérationnel par action », le « ratio combiné », le « ROE opérationnel » et le « ratio d'endettement » sont des IAPs tel que ce terme est défini dans les orientations de l'ESMA et dans la position AMF relative aux indicateurs alternatifs de performance de 2015. AXA définit ces IAPs et fournit le rapprochement des IAPs avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche (et/ou la méthode de calcul, le cas échéant) dans le glossaire figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 d'AXA.